

*Abjuration & Profession de Foi, faites par le Sr. Jean Molines, dit Flechier, Ministre de la Religion Préendue Réformée, dans la Chapelle de la Citadelle de Montpellier, entre les mains de M. l'Evêque de Montpellier, le 30. Avril 1752.*

JE JEAN MOLINES soussigné ; je déclare qu'après J avoir prié très-instamment le Père des lumières, de qui provient toute Grace excellente & tout don parfait, d'éclairer les yeux de mon entendement, en me faisant connoître la voye qui peut seule me conduire au Salut où aspirent tous ceux qui font profession de l'invoquer avec pureté de cœur, qu'après avoir examiné la Religion & conféré pendant environ 30 jours avec M. l'Evêque de Montpellier, Mr. Ricard, Curé de l'Eglise de Notre-Dame, avec le R. Père Senaud de la Compagnie de Jesus, & diverses fois aussi avec le R. Père Gour, de la même Compagnie, je me suis pleinement persuadé de la vérité, & en conséquence je me suis déterminé :

1°. A vivre & à mourir dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, où nous avons toujours crû que nos Ancêtres faisoient leur salut, avant la séparation qui a été faite sous le nom de Réforme. C'est une Eglise visible qui comprend, outre les *Elus* qui sont inconnus ici-bas, tous ceux qui font profession du Christianisme dans cette Société ; elle est l'Eglise de tous les tems, depuis les Apôtres jusqu'à nous. C'est elle qui nous a conservé le sacré dépôt des Ecritures & le Baptême. C'est elle qui a la succession non interrompue des Pasteurs, depuis Jesus Christ jusqu'à notre tems. C'est elle qui est répandue dans toutes les Nations connus de la Terre. J'embrasse toute sa Doctrine, & je m'attache à son culte.